

Séance du 09 avril 2024

N° 17/2024

**Approbation des  
comptes de gestion  
2022 pour le budget  
général et les  
budgets annexes  
photovoltaïque et la  
Borderie**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Thierry BOISSINOT, Raphaële GONTIER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Christian PINEAU, Patrick MOULINEAU, Sophia AUGER, Didier DAVID, Paulo VOUHE.

Excusés avec pouvoirs : Isabelle PIDOUX donne pouvoir à Olivier TRAVEL, Fabienne THONÉE donne pouvoir à Didier DAVID, Guillaume PORCHET donne pouvoir à Lucy MOREAU,

Excusée sans pouvoir : Jean-Luc CHARTIER.

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Date de convocation : 03 avril 2024

Date d'affichage : 10 avril 2024

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	11
Excusés : .....	01
Pouvoirs : .....	03
Votants : .....	14

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20240409-17-2024-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Transmission au contrôle de légalité le :  
Publié le :

## N° 17 : Approbation des comptes de gestion 2023 pour le budget général et les budgets annexes photovoltaïque et lotissement de la Borderie

Madame le maire rappelle que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier : le compte de gestion.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par Madame la Trésorière de NIORT et que les comptes de gestion établis par le Centre de Gestion comptable de NIORT sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le budget général et les budgets annexes Lotissement de la Borderie et Photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Approuve les comptes de gestion du Centre de Gestion comptable de NIORT pour l'exercice 2023 pour le budget général de la commune et les budgets annexes : Lotissement de la Borderie et Photovoltaïque. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le maire,



Lucy MOREAU

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
20240409-17-2024-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024